

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux - Fonds de développement et d'attractivité - Aménagement d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique à HERRLISHEIM**

CP/2020/314

**Service chef de file :**

J3-Collèges

J360 - Service du Sport

Résumé :

Le Conseil départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibérations N° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au travers de contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, le 11 décembre 2017.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant de 211 406 € à la Commune de Herrlisheim au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité et d'approuver les termes des projets de convention de partenariat et d'utilisation des équipements sportifs annexés, ainsi que la convention financière qui en découle, pour l'aménagement d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies ...) et territoires d'avenir pour leurs habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017 (délibération N°CD/2017/077), constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

Le Conseil Municipal de Herrlisheim a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Nord lors de sa séance du 12 février 2018.

Le projet de création d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique s'inscrit dans les enjeux prioritaires et objectifs opérationnels suivants :

- « Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes » :
  - Améliorer l'offre en équipements sportifs pour les collégiens ;
- « Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public » :
  - Conforter l'accueil et l'accompagnement de tous les publics aux services.

### **Création d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique par la Commune de Herrlisheim**

Le Football Club de Herrlisheim (FCH) s'est engagé dans un ambitieux projet de développement 2020/2025. Il est essentiellement basé sur le développement de la section jeunes avec l'objectif de passer de 150 jeunes licenciés en 2020 à 400 jeunes licenciés en 2025.

Pour atteindre cet objectif, le FCH souhaite être plus attractif en développant l'offre des activités proposées, en donnant envie aux jeunes de la Commune de pratiquer le football et en développant la pratique du football féminin.

Pour cela le FCH a besoin d'installations sportives modernes permettant d'accueillir un nombre important de joueurs. Or, seul un terrain en gazon synthétique permet une pratique intensive, quelle que soit la saison ou les conditions météorologiques.

Séduite par ce projet sportif, la Commune de Herrlisheim a décidé de donner suite à la requête du FCH en décidant d'aménager un terrain de grands jeux en gazon synthétique au stade municipal Ganzweid.

### **Les engagements de la Commune de Herrlisheim**

Dans le cadre de la co-construction du projet, la Commune s'engage à :

- mettre à disposition gratuite du collège Simone VEIL, pendant 8 ans, les installations footballistiques de la Commune dont le terrain en gazon synthétique et le « Le Gymnase » constitué d'une salle multisports de type C, d'une salle de gymnastique, d'une salle de lutte, d'un dojo et d'une salle de danse.
- mettre le terrain synthétique à disposition du District d'Alsace de Football notamment en période hivernale afin d'éviter les reports de match ;
- ouvrir les installations footballistiques et notamment le futur terrain de football à 5 et l'espace Teqball aux groupes de jeunes non constitués en association pour la pratique du football-loisirs ;
- installer de façon permanente et visible le long de la main courante du terrain synthétique deux panneaux de 3 m x 1 m avec le logo du Département du Bas-Rhin.

### **Les engagements du Football Club de Herrlisheim (FCH) :**

Le FCH s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réussite de son

projet de développement 2020/2025. Il s'agira notamment de :

- travailler en collaboration avec les établissements scolaires (cycles de football dans les écoles élémentaires et création d'une section sportive scolaire football au collège Simone Veil) ;
- développer la section féminine ;
- proposer un accompagnement de vie aux jeunes (aides scolaire, garderie, stages de découverte en milieu professionnel, apprentissage, alternance, emploi) ;
- mettre en place des actions dans le cadre du Programme Educatif Fédéral (santé, fair-play, arbitrage, engagement citoyen, culture foot) ;
- développer la section « loisirs » (Foot5, foot'golf, tennis-ballon, teqball, foot en marchant, etc...) et organiser des journées de découverte de la pratique du football et ses dérivés (crosse, football américain, baseball, etc...) et de découverte du sport handicap (cécifoot, handibasket, etc...).

### **Les engagements du Département**

Le Département s'engage à :

- mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services de la Mission Education Sport et Jeunesse sous la forme de conseils gratuits et ponctuels à la Commune durant la phase de conception et de réalisation de l'ouvrage ;
- apporter une contribution financière au projet de création d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique, au titre du Fonds de développement et d'attractivité des contrats départementaux de développement territorial et humain d'un montant de 211 406 €.

Le montant de cette contribution financière départementale n'est applicable que sous réserve du vote des crédits de paiement correspondant par son assemblée délibérante et de la signature de la convention financière mentionnée à l'article 5 ci-après.

### **Plan de financement de la création d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique**

Le coût de ce projet s'élève à 704 688 € HT.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes HT</b>	
Terrassement, remblais, équipement sportifs, etc...	365 830 €	Commune	158 282 €
Fourniture et pose du gazon synthétique	250 160 €	Département	211 406 €
Eclairage du terrain	88 698 €	Etat (DETR)	300 000 €
		Fédération Football	35 000 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>704 688 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>704 688 € €</b>

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer à la Commune de Herrlisheim une subvention au titre du Fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 211 406

€, soit 30 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 704 688 € HT.

La Commission Territoriale Nord, réunie le 17 septembre 2020, a émis un avis favorable à cette proposition.

<b>Identifiant de l'AP</b>	<b>Libellé de l'AP</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>Montant disponible l'AP engagé) sur (non</b>	<b>Montant proposé</b>
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	96 000 000 €	21 319 473 €	211 406 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

*- approuve dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de d'aménagement d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique à Herrlisheim ;*

*- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment par des conseils ponctuels des services de la Mission Education Sport et Jeunesse ;*

*- attribue une subvention d'investissement d'un montant de 211 406 € à la Commune de Herrlisheim pour l'aménagement d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique ;*

*- approuve les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Herrlisheim et le Football Club de Herrlisheim, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son Président à signer cette convention ;*

*- approuve les termes du projet de convention de mise à disposition des équipements sportifs de Herrlisheim au collège Simone VEIL à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Herrlisheim et le collège, joint en annexe à la présente délibération et autorise son Président à signer cette convention ;*

- *approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Herrlisheim joint en annexe à la présente délibération et autorise son Président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 06/10/20  
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY